

Le 24 septembre 2020

Les prix du gaz naturel changent

Les clients de gaz naturel d'Enbridge Gas Inc. (Enbridge) et d'EPCOR Natural Gas Limited Partnership (EPCOR) verront leurs factures augmenter à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les changements sont liés en partie au rajustement trimestriel en fonction du prix du gaz naturel sur le marché – désigné sous le nom de mécanisme de rajustement trimestriel des tarifs (MRTT) – pour les clients d'Enbridge (y compris les zones de tarification de l'ancienne Enbridge Gas Distribution Inc. [EGD] et Union Gas Limited)* et d'EPCOR. La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) interdit aux services publics de réaliser des profits sur la vente de gaz naturel. Ils doivent répercuter à leurs clients le prix qu'ils paient sur le marché ouvert du gaz naturel, sans aucune majoration. D'autres facteurs contribuant aux changements de la facture du 1^{er} octobre 2020 pour les clients d'Enbridge sont décrits ci-dessous.

À partir du 1^{er} octobre 2020, l'incidence annuelle totale sur la facture des clients résidentiels qui consomment une quantité type** de gaz naturel sera la suivante :

	EGD	Union Sud	Union Nord-Est	Union Nord-Ouest	EPCOR (Aylmer)
MRTT total (A)	28,99 \$	43,70 \$	33,82 \$	6,68 \$	7,00 \$
Rajustements temporaires des tarifs (B)	21,72 \$	13,46 \$	35,86 \$	73,69 \$	-
Incidence annuelle totale sur la facture (A+B)	50,71 \$	57,16 \$	69,68 \$	80,37 \$	7,00 \$
	5,5 %	7,4 %	7,2 %	8,7 %	1,0 %

Pour les clients individuels, l'incidence sur la facture dépendra de la quantité de gaz naturel qu'ils utilisent.

EPCOR a également déposé une demande au titre du MRTT pour les prix en vigueur le 1^{er} octobre 2020 pour Southern Bruce. Il s'agit de la première variation du tarif des produits de base depuis la dernière approbation des tarifs d'EPCOR pour Southern Bruce en 2020 (EB-2019-0264) dans le cadre de son plan de tarification décennal qui a été approuvé par la CEO en 2019. Le tableau ci-dessus n'indique pas l'incidence sur la facture pour les clients d'EPCOR à Southern Bruce car aucun client résidentiel n'est connecté à l'infrastructure de Southern Bruce à l'heure actuelle. Les connexions pour les clients résidentiels commenceront à l'automne 2020.

À propos du MRTT

Le gaz naturel est un produit de base échangé sur les marchés nord-américains. Les prix du marché fluctuent à la hausse ou à la baisse en fonction de l'offre et de la demande actuelles. Les événements météorologiques importants peuvent aussi influencer sur le prix du marché.

Tous les trois mois, les services publics de gaz naturel demandent à la CEO de rajuster les tarifs de fourniture pour couvrir ce qui suit :

- **Les coûts futurs.** Les services publics font une estimation du prix du gaz naturel sur le marché pour les 12 prochains mois.
- **Les coûts antérieurs.** Les services publics examinent aussi la différence entre les prix actuels et prévus du gaz naturel. Cette « égalisation » peut aussi s'appeler *rajustement du prix du gaz* ou *rajustement du coût du gaz* sur la

facture. Les tarifs augmentent ou diminuent en conséquence. Par exemple, si un service public prélève plus d'argent des clients que ce qu'il a payé pour le gaz naturel dans le passé, la différence est créditée aux clients par l'intermédiaire d'un prochain tarif plus bas. À l'inverse, si le service public prélève une somme inférieure, le prochain tarif sera plus élevé.

Ces prévisions ne sont jamais exactes, car elles sont établies longtemps avant que les services publics achètent réellement le gaz naturel. Les services publics déposent une demande auprès de la CEO pour modifier les tarifs de fourniture afin que ceux-ci reflètent davantage les prix du marché.

Raisons des changements des tarifs

Les changements associés au prix du gaz naturel sur le marché (le modèle MRTT) sont dus à la pression à la hausse sur les prix des produits de base associée à une diminution de la production de gaz naturel qui a entraîné une hausse des prix à terme. Le MRTT est le seul changement de tarif pour les clients d'EPCOR (Aylmer) prévu le 1^{er} octobre 2020.

Si Enbridge utilisait les prix du marché actuels à des fins prévisionnelles, ses clients auraient vu leur facture augmenter de 17,5 % à 33,4 % dans la partie fourniture, selon la zone de tarification. La CEO a approuvé un plan d'atténuation des tarifs proposé par Enbridge Gas qui réduit cette incidence à une fourchette de 13,2 % à 23,7 %, selon la zone de tarification. L'atténuation des factures est un outil utilisé par la CEO pour protéger les consommateurs contre les fortes hausses ponctuelles, par exemple en échelonnant l'augmentation sur une certaine période.

Pour la zone de tarification d'Union Nord-Ouest uniquement, la CEO a également approuvé un plan d'atténuation des tarifs supplémentaire proposé par Enbridge afin de réduire davantage l'incidence sur la facture. En conséquence, ce groupe de clients résidentiels verra l'incidence totale sur la facture augmenter de 8,7 % au lieu de 15,8 %.

Pour Enbridge, l'incidence annuelle totale sur la facture est également affectée par les rajustements temporaires des tarifs précédemment approuvés par la CEO concernant :

- la disposition des comptes de report et d'écart d'Enbridge pour 2018 et 2019***, un crédit temporaire expirant en septembre 2020 pour les zones de tarification d'Union et des frais temporaires étant appliqués dans toutes les zones de tarification jusqu'en décembre 2020; et
- des frais temporaires appliqués dans les zones de tarification d'EGD et d'Union Sud pour financer deux projets de remplacement de gazoducs jusqu'en décembre 2023.

La taxe fédérale sur le carbone de 5,87 ¢/m³ ne changera pas le 1^{er} octobre 2020. Cette redevance augmente chaque année en avril, conformément à la *Loi canadienne sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.

Remarques

* EGD et Union Gas Limited ont fusionné à compter du 1^{er} janvier 2019 pour former Enbridge Gas Inc. Enbridge Gas Inc. conserve les zones de tarification préexistantes des deux anciennes sociétés (c'est-à-dire EGD, Union Nord-Ouest, Union Nord-Est et Union Sud).

** Client résidentiel type : La consommation annuelle d'un client résidentiel type est de 2 400 m³ pour la zone de tarification EGD, de 2 200 m³ pour les zones de tarification Union Sud, Union Nord-Est et Union Nord-Ouest, et de 1 780 m³ pour les clients d'EPCOR à Aylmer.

*** Les comptes de report permettent de suivre le coût d'un projet ou d'un programme que le service public ne pouvait pas prévoir lorsque les tarifs ont été fixés. Lorsque les coûts sont connus, le service public peut alors demander à la CEO l'autorisation de récupérer les coûts dans les tarifs. Les comptes d'écarts permettent de suivre la différence entre le coût prévu d'un projet ou d'un programme, qui a été inclus dans les tarifs, et le coût réel. Si le coût réel est inférieur, la différence est alors restituée aux clients sous forme de crédit. Si le montant réel est plus élevé, le service public peut alors demander à la CEO l'autorisation de récupérer la différence par le biais des tarifs.



Communiquez avec nous

Demandes des médias

Téléphone : 416 544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes de renseignements de consommateurs

416 314-2455/1 877 632-2727

publicinformation@oeb.ca

This document is also available in English.

